LA MISSION DEPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'EGALITE : UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE L'EGALITE

La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité dépend du ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité. Il met en œuvre la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes et promeut les droits des femmes.

Son mode d'action est une démarche intégrée qui vise à :

- maintenir le recours à des mesures spécifiques pour corriger les inégalités,
- prendre en compte la perspective de l'égalité femmes-hommes, dans l'ensemble des processus de décision, dans tous les domaines et par tous les acteurs.

Les enjeux

- Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes l'un des axes de la modernisation de la vie publique et de la société.
- Inscrire la France dans la dynamique européenne de l'approche intégrée de l'égalité des chances, en sensibilisant l'ensemble des acteurs de la vie publique à la prise en compte de la situation respective des femmes et des hommes dans l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation des actions menées.

Les missions

- Mettre en œuvre la politique gouvernementale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la promotion des droits des femmes.
- Assurer l'appui de la dynamique associative, en soutenant des projets associatifs s'inscrivant dans le cadre de la politique gouvernementale en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les objectifs

- Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :
  - en favorisant le développement d'une éducation non sexiste et la diversification de l'orientation des filles,
  - en proposant des mesures pour améliorer l'accès des femmes à la formation professionnelle et une négociation de l'égalité au sein des entreprises,
  - en soutenant la création ou le développement d'entreprises par des femmes grâce au Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF).
- Promouvoir la parité et l'accès des femmes aux postes de décision politiques, économiques et sociaux.
- Promouvoir et défendre les droits personnels et sociaux des femmes, en préservant et consolidant les supports d'une information des femmes sur ces droits.
- Mettre en œuvre une approche globale de l'égalité, qui repose sur une démarche systémique et pluripartenariale.

Contact :

Isabelle COSTES : chargée de mission
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle – 65000 TARBES
Tél : 05 62 56 65 30

Fiche 2

LA POLITIQUE D'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS DANS LE CADRE DE LA FORMATION INITIALE

L'évolution de la société, la scolarité obligatoire, la mixité ont permis en principe aux filles d'accéder à toutes les études et à quasiment tous les domaines professionnels.

Pourtant si la réussite scolaire des filles est aujourd'hui incontestable, leurs bonnes performances scolaires, souvent supérieures à celles des garçons, ne se traduisent malheureusement pas encore par un égal accès au marché du travail. L'insertion professionnelle des femmes se caractérise encore par une insuffisante diversification de leurs choix d'orientation révélant des préjugés et stéréotypes qui perdurent dans la société et notamment dans les modes d'éducation.

Quelques données chiffrées :

Les jeunes filles réalisent à l'école et au collège de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants. A la session 2004 du baccalauréat sur les trois séries, générale, technologique et professionnelle, le taux de réussite des filles est toujours supérieur à celui des garçons (81,8% pour les filles et 77,4% pour les garçons).

Pourtant, bien que les filles soient meilleures à l'école, les garçons sont davantage représentés (58,3%) ensuite dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur. Dans les classes préparatoires aux grandes écoles la sous représentation des filles dans les filières scientifiques et technologiques est criante 28,5% .

Dans les instituts universitaires de technologie (IUT), les femmes représentent 39,5% des effectifs. Globalement, elles sont majoritaires dans le secteur des services (53,1%). Inversement, elles ne représentent que 20,7 % des effectifs du secteur de la production.

Enfin, à l'université, les femmes, qui étaient majoritaires dès 1982-1983 (51%), continuent leur progression (56,4% des effectifs en 2003-2004). Cependant, elles sont très nombreuses à préférer les sections littéraires (71,1% des étudiants) aux sections économiques (58,6%) et scientifiques (43%). Dans ces dernières, elles s'orientent peu vers les sciences fondamentales et applications (27,8%) et vers les sciences et techniques des activités physiques et sportives (31,6%).

L'action de l'Etat :

Dans ce contexte, la France a adopté une stratégie, pour construire cette égalité largement inspirée par l'Europe qui combine, *actions spécifiques* ou *positives*, dont l'objectif est d'être des mesures volontaristes de réduction, voire de suppression d'inégalités persistantes et *approche intégrée de l'égalité (mainstreaming)*. Cette notion est apparue, pour la première fois en 1995, lors de la IVème conférence mondiale des femmes à Pékin. Elle repose sur un principe simple : *aucune politique publique n'est neutre au regard de l'égalité*. La perspective du genre doit systématiquement être inscrite dans l'ensemble des politiques et des programmes. Chaque décision doit être précédée d'une analyse sur son impact respectif sur les femmes et les hommes.

Cette méthode a trouvé, en France, sa concrétisation dans l'élaboration, notamment, d'un outil majeur : *la Charte nationale de l'égalité*. Véritable feuille de route pour les partenaires qui y ont adhérés (départements ministériels, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux, représentants de la société civile), ce document représente leur engagement en faveur des droits des femmes et de leur égalité effective avec les hommes.

300 actions recensées selon 5 axes de progrès :

- la parité politique et l'accès à la prise de décision,
- l'égalité professionnelle,
- le respect des droits fondamentaux de la personne et sa dignité,
- l'articulation des différents temps de vie,
- la solidarité européenne et internationale.

A titre d'illustration, on retiendra dans le cadre de la formation initiale certains engagements nationaux avec notamment la signature d'une convention le 25 février 2000, entre les ministres de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Pêche et le Secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, élargie en mars 2002 à d'autres ministères et prolongée jusqu'en 2006. Trois axes de travail prioritaires y ont été définis :

- **Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons et veiller à l'adaptation de l'offre de formation initiale aux perspectives d'emploi :**

  Filles et garçons continuent à se conformer, dans le choix de leur métier, à ce qui est reconnu comme leurs domaines respectifs de compétence dans les schémas sociaux traditionnels.

  Or, une des clés du changement pour une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans la sphère économique réside dans la diversification des choix d'orientation. A cet effet, l'école doit sensibiliser très tôt les jeunes à l'égalité des chances et lutter contre les préjugés et stéréotypes sexistes encore présents chez l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

- **Promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes :**

  La sensibilisation à l'égalité des chances doit être initiée auprès des élèves dès le plus jeune âge. Il s'agit de leur faire prendre conscience que l'un et l'autre sexe ont les mêmes droits et capacités et que les femmes, tout autant que les hommes, peuvent avoir des rôles sociaux diversifiés qui ne doivent pas être prédéterminés en raison du sexe.

- **Sensibiliser les acteurs du système éducatif aux questions de l'égalité :**

  A cet égard, la formation des enseignants est primordiale car ceux-ci peuvent aussi contribuer, de manière inconsciente, à la reproduction des modèles sociaux traditionnels.

  Il faut également analyser les supports pédagogiques utilisés, notamment les manuels scolaires qui véhiculent encore trop souvent des représentations stéréotypées des femmes et des hommes.

Cette convention nationale à trouver une déclinaison au niveau régional en septembre 2002. Sous la houlette du rectorat, de nombreuses actions sont menées au sein des établissements scolaires du département pour favoriser la diversification des choix d'orientation des filles avec, par exemples l'organisation :

- de tables rondes sur le thème « filles sciences et technologie »,
- de représentations du théâtre des métiers et des genres,
- d'expositions « physique de femmes » et « D comme découvreuse »,

En complément des actions menées par le rectorat, le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité conduit un certain nombre d'actions en direction des jeunes filles et des professionnels. Deux initiatives sont actuellement menées sur notre département :

- en faveur de la diversification des choix d'orientation des jeunes filles, l'organisation du *Prix de la Vocation Scientifique et Technique* qui récompense, chaque année, des jeunes filles élèves de terminales, à hauteur de 800 € chacune.

  Ce prix est décerné, en région, à des jeunes filles accédant à l'enseignement supérieur qui souhaitent s'orienter vers des formations scientifiques et techniques dans lesquelles elles sont peu nombreuses et où les perspectives d'emploi sont ouvertes.

Depuis 10 ans, ce sont 260 jeunes filles de la région qui ont été primées dont 21 bigourdanes.

Outre cet objectif principal d'encouragement à la diversification des choix professionnels des jeunes filles, le prix a une double fonction :

- lancer un travail de réflexion dans les établissements scolaires sur la place des hommes et des femmes dans la société de façon générale, et dans le domaine des sciences et technologies en particulier ;
- sensibiliser un large public, notamment les parents, les collectivités territoriales et les entreprises, à la question de l'égalité des sexes.

- A destination des professionnels de l'orientation de l'insertion et des représentants du monde économique, la mise en place d'une *action de sensibilisation à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes*. Cette initiative, que nous menons en collaboration avec le centre d'information sur les droits des femmes depuis 2004 vise à travailler sur les représentations de chacun.

L'évolution, aujourd'hui semble inéluctable et des femmes entrent chaque jour dans des professions naguère réservées aux hommes : gendarmerie, police, pompier, bâtiment, aéronautique et même exploration de l'espace. Dans ces domaines, comme dans les autres, leur compétence y est d'ailleurs vite reconnue. Mais si de notables progrès ont déjà été accomplis, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour arriver à une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La formation initiale est donc appelée à jouer un rôle essentiel pour définir et mettre en œuvre une politique globale d'égalité des chances entre les sexes, du préélémentaire à l'enseignement supérieur.

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Création :

Créées en 1989, les commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes ont vu leur rôle renforcé par la circulaire interministérielle du 8 mars 1999 et ont été reactivées, notamment au travers de la circulaire du 9 mai 2001 visant à la généralisation sur tout le territoire de l'implantation de ces commissions.

Composition :

La commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes est mise en place par arrêté préfectoral.

Elle est présidée par le préfet et est composée de représentants de l'Etat dans le département et de l'autorité judiciaire, ainsi que de représentants des collectivités locales, d'organismes sociaux, des associations spécialisées (lieux d'accueil et d'écoute, centres d'hébergement, centres d'information sur les droits des femmes (CIDF), bureaux d'aides aux victimes, etc.) et de personnes qualifiées (experts, avocats, représentants d'instances ordinales, d'établissements de santé et de professions de santé, etc.). Elle peut être élargie en tant que de besoin.

Missions et champ d'action :

Instances de réflexion, de propositions et d'évaluation, ces commissions, placées sous la présidence du préfet, représentent un lieu stratégique essentiel au niveau local pour la coordination du partenariat entre les acteurs institutionnels, le secteur associatif, les élus et les professionnels.

Les missions de la Commission d'action contre les violences faites aux femmes portent notamment sur :

- L'échange d'informations entre les partenaires publics et privés ;
- Le développement des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement des femmes victimes de violences ;
- La mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'information du public, la formation des professionnels, l'accueil et le suivi des dossiers des victimes ;
- L'amélioration du recueil statistique et l'évaluation des besoins.

L'activité des commissions couvre l'ensemble du champ des violences : violences au sein du couple, viols et autres agressions sexuelles, violences au travail, mutilations sexuelles, prostitution, mariages forcés.

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES

La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité soutien financièrement depuis sa création en janvier 1988 le Centre d'Information sur les Droits des Femmes des Hautes-Pyrénées dans les missions qui lui ont été confiées pour répondre aux besoins d'informations exprimés par le public en matière de :

- droit du travail,
- droit de la famille,
- droit à la santé...

L'activité de la structure s'organise autour de quatre secteurs principaux auxquels se sont ajoutés, au cours des années, de nouveaux pôles de compétences.

A. Les quatre secteurs :

Un secteur juridique :

Il se doit d'apporter une information claire, précise, sur les divers problèmes relevant du droit susceptibles d'être rencontrés par le public. Le mode de divulgation de l'information peut être individuel, par le biais d'entretiens, ou collectif, dans le cadre d'interventions extérieures menées sur des actions précises.

Il s'agit, en outre, du seul service de l'association qui s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

Un secteur professionnel :

Il a la charge d'accueillir et d'informer le public féminin sur les possibilités de formation, d'orientation ou d'emploi sur le département.

Si l'entretien fait ressortir le besoin d'un accompagnement individualisé, les conseillères positionnent les personnes sur le B.A.I.E. (Bureau d'accompagnement Individualisé vers l'emploi).

Un bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (B.A.I.E.) :

Il a vocation à suivre et venir en aide aux femmes dans leur recherche professionnelle. Ce travail passe par les étapes classiques de :

- bilan de compétences,
- construction de projet professionnel,
- recherche active d'emploi.

Un secteur santé :

Son but est de sensibiliser le public féminin sur l'importance de la prévention en matière de santé et la nécessité des suivis médicaux. Plusieurs thèmes ont déjà été traités :

- La contraception,
- La nutrition au féminin,
- La ménopause,
- Les cancers féminins,
- L'ostéoporose.

Géographiquement, le Centre a une compétence départementale. De fait, au fil des années, il a su développer et pérenniser des permanences juridiques délocalisées sur les villes de Bagnères de Bigorre, Lannemezan, Lourdes et Vic en Bigorre de même, qu'au sein de la Maison des Services Publics de Laubadère.

B. Les nouveaux pôles de compétences :

L'hébergement d'urgence :

Depuis 2002, l'association gère 2 appartement d'urgence (T2 et T3) pour accueillir de façon temporaire les femmes victimes de violences conjugales accompagnées ou non de leur(s) enfant(s). Les objectifs visent à :

- Répondre à une demande immédiate d'hébergement d'urgence.
- Rassurer la personne et lui permettre de se protéger en l'éloignant de son agresseur.
- Permettre à la personne d'utiliser ce temps pour faire le point sur sa situation familiale et pour éventuellement envisager un nouveau projet de vie.
- Amener la personne à acquérir ou à retrouver une certaine autonomie sociale et professionnelle.

Un 3ème appartement sera ouvert en 2006 (T2).

La médiation familiale :

Ce service a été créé en 2002. C'est un processus de résolution des conflits. Il doit permettre aux parents en situation de séparation ou de divorce de demander l'aide d'un tiers neutre et compétent pour établir un dialogue qui permettra d'élaborer un projet de vie durable autour de l'enfant.

Les groupes d'échanges et de discussion :

Mis en place en 2004 d'un espace de discussion, d'échanges d'information et de prévention en direction des femmes.

Place des femmes dans les administrations d'Etat pour le département des hautes-Pyrénées.

Eléments de contexte national :

La présence en nombre des femmes dans les trois fonctions publiques, fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, pourrait faire penser que les responsabilités assumées au sein des administrations sont partagées de manière équilibrée entre les hommes et les femmes.

Pourtant, fin 2003 les femmes représentent 58 % des emplois des trois fonctions publiques, mais seulement 12 % des 7 757 emplois supérieurs.

Dans la fonction publique d'État :

La progression la plus spectaculaire s'observe parmi les personnels de catégorie A où la part des femmes est passée de 33 % en 1982 à 58,5 % en 2003. Toutefois, les femmes sont sous-représentées parmi les hauts fonctionnaires (14 %), même si leur présence est en augmentation régulière depuis plusieurs années. Le flux des nominations de femmes à ces postes en 2003 (16 % en moyenne), légèrement plus élevé, montre que la féminisation avance à pas comptés 11 .

Dans l'enseignement supérieur et la recherche :

Les présidents d'université, élus par leurs collègues universitaires, comptent 13 % de femmes. Dans les emplois de direction, pourvus par les autorités politiques et administratives, les femmes sont également minoritaires : 13 % des directeurs d'établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, 5% pour ceux qui sont sous d'autres tutelles ministérielles. Sur 27 directions d'établissement public de recherche, une seule est détenue par une femme 12 .

Dans la fonction publique hospitalière :

Les femmes représentent 88 % des personnels de la filière administrative mais seulement 33 % du corps des directeurs d'hôpitaux parmi lesquels sont choisis les chefs d'établissement hospitalier.

En 2006, la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Hautes-Pyrénées a réalisé une enquête sur la place dans certaines administrations d'Etat : armée, la police, la gendarmerie, la préfecture, l'éducation nationale et les hôpitaux dont vous trouverez ci-dessous les résultats.

GRILLE PAR CATEGORIE D'EMPLOI.

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES	FEMMES	HOMMES
	Pourcentages	Pourcentages
CATEGORIE 1 : HAUTS-FONCTIONNAIRES		**100%**
CATEGORIE 2 : PERSONNELS ADMINISTRATIFS	**82,3%**	**17,7%**
CATEGORIE 3 : PERSONNELS TECHNIQUES	**45,9%**	**54,1%**

EDUCATION NATIONALE	FEMMES	HOMMES
	Pourcentages	Pourcentages
CATEGORIE 2 : PERSONNELS ADMINISTRATIFS	**83,02%**	**16,98%**
Cadre A	66,67%	33,33%
Cadre B	72,73%	27,27%
Cadre C	96%	4%
CATEGORIE 3 : PERSONNELS TECHNIQUES	**86,96%**	**13,04%**
Cadre A	90%	10%
Cadre B	100%	
Cadre C		100%
TOTAL	**84,21%**	**15,79%**

ARMEE	FEMMES	HOMMES
	Pourcentages	Pourcentages
EMPLOI CIVIL		
CATEGORIE 2 : PERSONNELS ADMINISTRATIFS	24,48%	2,04%
CATEGORIE 3 : PERSONNELS TECHNIQUES	10,20%	63,24%
EMPLOI MILITAIRE		
CATEGORIE 1 : HAUTS-FONCTIONNAIRES		**0,06%**
CATEGORIE 2 : PERSONNELS ADMINISTRATIFS	**0,30%**	**6,90%**
CATEGORIE 3 : PERSONNELS TECHNIQUES	**4,91%**	**87,82%**

GENDARMERIE	FEMMES	HOMMES
	Pourcentages	Pourcentages
CADRE A	**5,88%**	**94,12%**
officier	5,88%	94,12%
CADRE B	**4,91%**	**87,82%**
sous-officiers gradés	2,9%	97,1%
sous-officier	3,82%	96,18%
gendarmes adjoint volontaires	38,70%	61,30%
TOTAL	**8,03%**	**91,97%**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE	FEMMES	HOMMES
	Pourcentages	Pourcentages
CATEGORIE 2 : PERSONNELS ADMINISTRATIFS	**88,89%**	**11,11%**
CATEGORIE 3 : PERSONNELS TECHNIQUES	**19,31%**	**80,69%**

HOPITAUX.	FEMMES	HOMMES
	Pourcentages	Pourcentages
ADMINISTRATIF	87,8%	12,2%
SOIGNANT	85,9%	14,1%
MEDICO-TECHNIQUES	58,1%	41,9%
TECHNIQUES	34.6%	65,4%
MEDECINS	38,2%	61,8%
REEDUCATION	79,2%	20,8%
OUVRIERE	25,8%	74,2%
SOCIO-EDUCATIF	100%	

JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES : ENGAGEMENT DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Les Armées participeront à la journée internationale des femmes le 8 mars 2006. Le thème de cette année est *"L'égalité des chances".*

La défense assurera trois prestations :

- Un témoignage de femmes militaires.
- Un stand présentant les militaires des 3 Armées et de la Gendarmerie.
- L'organisation d'un relais pédestre "sportivement femme".

Deux femmes militaires témoigneront à partir de 10h30. Elles insisteront sur leur place au sein de l'institution et l'égalité des chances dont elles ont fait preuve pour accéder à leur métier.

Témoignage :

- Le médecin principal ATMANI exerce ses fonctions au 1° Régiment de Hussards Parachutistes. Elle participe comme ses collègues masculins à tous les exercices, entraînement, projections intérieures (Vigipirate) et extérieures (Afghanistan, Côte d'Ivoire).

Témoignage :

- Le sous lieutenant MOIREZ est officier communication. Elle est la correspondante directe du colonel commandant le 35° Régiment d'Artillerie parachutiste pour la communication interne et externe. Comme ses camarades elle participe également à tous les exercices, entraînement, projections intérieures (Vigipirate) et extérieures (Afghanistan, Côte d'Ivoire).

LA PLACE DES FEMMES DANS LES COMITES DEPARTEMENTAUX JEUNESSE ET SPORT DES HAUTES PYRENEES

Les femmes représentent 51,74% de la population des Hautes-Pyrénées. (Recensement 1999). 21,13% de la population des Hautes-Pyrénées ont une licence sportive dont seulement **6,6% de femmes.**

1. Les licencié(e)s dans les comités départementaux :

Hommes	32 385	68,84%
Femmes	14 659	31,16%
Total	47 044	100,00%

Au sein des licenciés les femmes représentent 31,16%.

« Les 5 disciplines où la part des femmes est la plus élevée » dans les Hautes-Pyrénées :

	Part des femmes
Danse	93,14%
EPGV	92,82%
Gymnastique	89,62%
Equitation	77,56%
Sauvetage secourisme	75,63%

2. La place des femmes dans les comités départementaux des Hautes-Pyrénées :

Représentativité des femmes au sein des comités départementaux des Hautes-Pyrénées

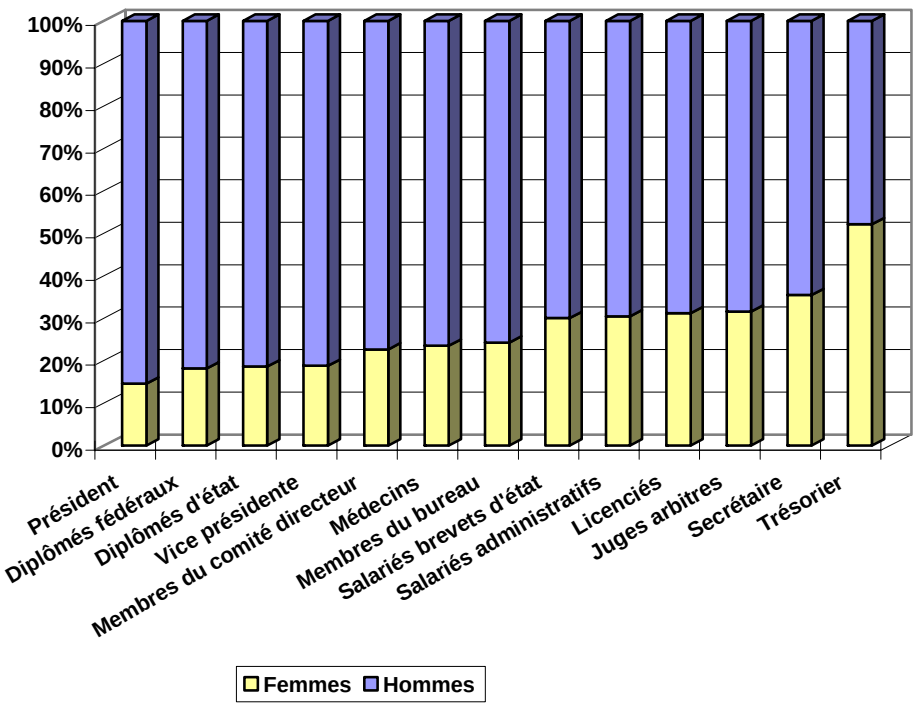

Au sein des comités départementaux, les femmes occupent majoritairement les postes de trésorières et de secrétaires et sont peu représentées aux postes de président.

Comparaison avec le niveau national : les élues, les salariées des comités départementaux des Hautes-Pyrénées :

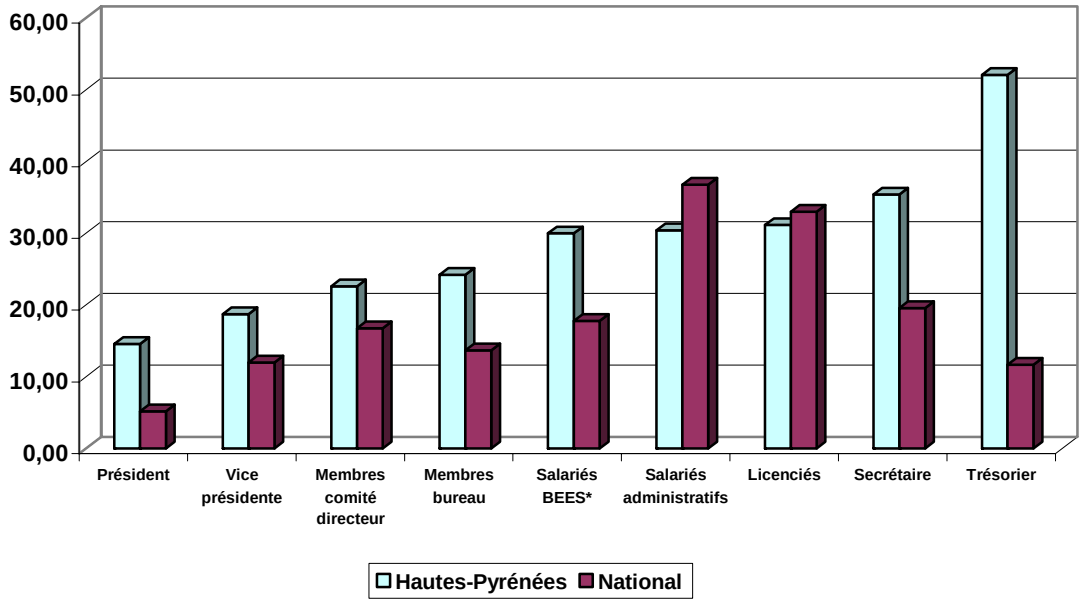

Le pourcentage de femmes élues au sein des comités départementaux en Hautes-Pyrénées est supérieur à la moyenne nationale.

Les pourcentages de licenciées et de salariées administratives au sein des comités départementaux sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'enquête sur le site de la Direction Départementale Jeunesse et Sports du département :
http://www.ddjs-hautes-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr